

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243

Telephone 251-11-5517700
5517844

Fax. 251-11-

**MISSION D'OBSERVATION ELECTORALE DE L'UNION AFRICAINE
AUX ELECTIONS GENERALES DU 31 AOUT 2012
EN REPUBLIQUE DE L'ANGOLA**

DECLARATION D'ARRIVEE

Sur invitation du Gouvernement de la République de l'Angola et de la Commission Nationale Electorale (CNE), le Président de la Commission de l'Union africaine (UA), Son Excellence **M. Jean PING** a dépêché une Mission d'observation des élections générales du 31 Août 2012 en République de l'Angola.

La Mission est dirigée par Son Excellence **M. Pedro Verona Pires**, ancien Président de la République de Cap Vert.

Elle est composée de Parlementaires panafricains et nationaux, de Responsables d'institutions électorales nationales, des Ambassadeurs africains accrédités auprès de l'Union africaine ainsi que des membres de la Société Civile africaine issus de 19 pays africains, à savoir : l'Algérie, le Botswana, le Cameroun, le Cap vert, l'Ethiopie, le Gabon, le Lesotho, le Mozambique, la Namibie, le Nigeria, la République Centrafricaine, le Congo, le Rwanda, le Sahara Arabe Démocratique, la Somalie, la Tanzanie, la Tunisie, la Zambie et le Zimbabwe.

La Mission est aussi assistée par un secrétariat composé de fonctionnaires de la Commission de l'Union africaine et de l'Institut Electoral pour une Démocratie Durable en Afrique (EISA).

La Mission d'observation électorale de l'Union Africaine a pour mandat l'observation des élections générales du 31 Aout 2012 en République de l'Angola, selon l'esprit et la lettre de la Déclaration de l'OUA sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique (AHG/Decl.1 (XXXVIII), adoptée à Durban (Afrique du Sud) en juillet 2002 par la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernements ; des dispositions pertinentes de la Charte Africaine de la démocratie des élections et de la gouvernance, entrée en vigueur le 15 février 2012 ; des Directives de l'Union africaine pour les missions d'observation et de suivi des élections ; ainsi que la Constitution, les lois et règlements de la République de l'Angola.

La mission va déployer ses observateurs dans toute l'étendue de la République de l'Angola.

L'observation portera sur la régularité, la transparence, l'équité et le déroulement du scrutin à l'issue duquel la Mission exprimera son opinion et formulera éventuellement des recommandations destinées aux autorités compétentes angolaises durant sa conférence de presse qui aura lieu le 02 Septembre 2012, à 15H00 dans la sale Esmeralda de l'hôtel Alvalade.

La mission a établi son Secrétariat à l'hôtel Alvalade et peut être jointe au 923 673 873 et 914 264 495.

La Mission de l'Union africaine remercie les Autorités de la République de l'Angola pour les dispositions prises en vue de faciliter son travail.

Fait à Luanda, le 27 Août 2012